



# Lettre de Liaison Communale n° 7 Juin 2015

[www.ancier.fr](http://www.ancier.fr)

## LES ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 juin sous la présidence de Nadine Daguët, Maire.

- ❖ Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité pour autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le cadre du remplacement au secrétariat de mairie du 01/02/2015 au 31/01/2016.
- ❖ Mme le Maire a informé le conseil municipal que l'Association Foncière d'Ancier devra renouveler son Bureau en juillet prochain et qu'il lui appartient de désigner trois propriétaires. A l'unanimité le conseil municipal a désigné Mrs Michel BONNAVENTURE, Jean-Pierre BOUCHESEICHE et Paul DAGUET, nouveaux membres du Bureau de l'Association Foncière d'Ancier. Mr Michaël DAGUET reste le représentant du Conseil municipal à l'Association Foncière.
- ❖ Dans le cadre de la Loi ALUR, l'instruction des dossiers relevant de l'Application du Droit des Sols (ADS) incombera aux collectivités à compter du 1er juillet 2015 (précédemment instruits par les services de l'Etat). Sur proposition de Mme le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'adhérer au service d'Application du Droit des Sols proposé par Ingénierie 70.
- ❖ Le Conseil Communautaire du Val de Gray, réuni le 14/04/15, a décidé à l'unanimité d'approuver la simplification des statuts par la suppression des sous-rubriques "zones existantes ou à créer". Les 37 Conseils Municipaux devant se prononcer sur cette modification, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'Ancier, à l'unanimité, a approuvé les statuts de la CCVG ainsi simplifiés.
- ❖ Sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, de modifier la durée hebdomadaire du poste d'adjoint d'animation 2ème classe créé le 21/06/2010 pour assurer les missions d'accompagnateur de bus, portant cette durée hebdomadaire de 10h00 à 9h00 afin d'annualiser le salaire de l'agent contractuel ainsi recruté.
- ❖ Mme le Maire explique que Mr et Mme GARNIER Jacques ont acquis le 01/02/2013 la concession n°61 - Carré 2 du cimetière 1 sans avoir été informés que cette concession, déjà occupée, avait été reprise par la commune au terme de la procédure de déclaration d'abandon. Mme le Maire précise que cette sépulture ne pouvait être revendue sans remise en état préalable par une opération d'exhumation. La faute incombant à la commune, elle propose l'échange de la concession n° 61 - Carré 2 du cimetière 1 par une concession libre soit la concession n° 139/2 - Carré 2 du cimetière 1. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.
- ❖ Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, de solliciter le dispositif « Abri de Bus » proposé par le Conseil Départemental qui finance la fourniture d'un abri de bus par commune. La Commune d'Ancier n'ayant jamais sollicité ce dispositif, cet abri de bus pourra répondre à la demande des parents d'élèves des classes maternelles, primaires et collèges fréquentant l'arrêt situé rue des chaillies dépourvu d'abri.

### Secrétariat de Mairie :

Mardi & Jeudi : 13h30 - 18h30  
Vendredi : 8h - 12h & 13h - 16h30.

### **Du 27 juillet au 9 août inclus :**

Le secrétariat sera ouvert les  
mercredis et vendredis  
de 8h à 12h et de 13h à 16h30

### Numéros de Rue :

La commune va procéder à une commande de plaques de numéro de rue. Les personnes dont l'habitation n'est pas encore équipée et n'ayant pas déjà formulé de demande peuvent s'adresser au secrétariat de mairie jusqu'au 30 juin

### **DIMANCHE 28 JUIN**

#### **« LA FOIR'FÊTE A ANCIER »**

organisée par le comité des fêtes.  
Réservez votre emplacement  
"Vide-Greniers" **gratuit** pour les  
ancierois au 03.84.65.43.26 et  
votre repas à midi sous chapiteau  
au 03.84.65.24.12 (12€/pers)

La commune ayant racheté en 2006 la licence IV du débit de boissons du village, il lui appartient de la mettre en activité périodiquement afin de maintenir sa validité. A cet effet, **« LE CAFÉ D'ANCIER »** prendra ses quartiers à la Salle des Fêtes, **du 13 au 18 juillet 2015 :**

- de 16h à 18h : lundi 13 - jeudi 16 - vendredi 17
- de 11h à 19h : mardi 14 (Fête Nationale)
- de 13h30 à 18h : mercredi 15
- de 16h à 22h : samedi 18 (Soirée de Clôture)

Le Comité des Fêtes vous y réservera le meilleur accueil!!!  
Venez nombreux : Les bénéficiaires du « Café d'Ancier » permettront de financer le spectacle du cirque « CircusShow » qui sera offert à tous les ancierois, petits et grands, à l'occasion de la Fête Patronale d'Ancier le 6 septembre prochain.

### **SAMEDI 18 JUILLET**

#### **« Au Café d'Ancier »**

Le Maire, Les Adjoints  
Les Conseillers Municipaux  
sont heureux de vous convier à  
venir partager avec eux la  
**« PAELLA DE L'ÉTÉ »**  
concoctée par Franck et le Comité  
des Fêtes, en clôture de la semaine  
d'ouverture du « Café » du village  
Participation : 10€ / personne  
Inscription : 03.84.65.14.08  
jusqu'au 14 juillet inclus  
(Places limitées !)



# ANCIER - SALLE DES FETES

...00000000...



# 14 JUILLET

La Municipalité a le plaisir de vous convier à renouer avec les traditionnelles festivités à l'occasion de la FÊTE NATIONALE :

Le CHATEAU GONFLABLE attend le jeune public tandis que les plus âgés pourront s'essayer au TIR A LA CARABINE LASER et pour tous : Distribution de BARBE A PAPA !

De 10h à 11h  
De 14h à 15h  
De 16h à 18h

à 11 h

Tous les Ancieroises et Ancierois sont cordialement invités au VIN D'HONNEUR OFFERT

**BUFFET FROID**  
proposé par le Comité des Fêtes :  
12 € / pers. – 6 € / moins de 12ans  
(Crudités et Terrine – Rosbif-Poulet et Salade de Pommes de Terre – Fromage – Dessert – Boissons non comprises)  
Réservation obligatoire  
au 03.84.65.14.08  
jusqu'au 7 juillet inclus

à 12 h

**LE CAFÉ D'ANCIER**  
est ouvert de 11 h à 19 h 😊  
à la Salle des Fêtes :  
Venez nombreux !!!

**TRADITIONNELLES  
COMPETITIONS AMICALES DU 14 JUILLET**  
**POUR LES JUNIORS = COURSE AU SAC, TIR A LA CORDE, COURSE A L'ŒUF DUR...etc.**  
**POUR LES DAMES = TOMBOLA GRATUITE**  
**POUR LES MESSIEURS = PESEE DU JAMBON GRATUITE**

De 15 h à 16 h

à 16 h 30

**LÂCHER DE BALLONS :**  
Un ballon gratuit gonflé à l'hélium par enfant avec carte de correspondance